

Bulle, Grand'rue 20.

Les de la saison.

Le monde aux prix

double larg., le mètre 1 fr. —  
 ssins, le mètre de fr. 7.75 à 75 c.  
 ssins, le mètre de fr. 8.50 à 90 c.  
 ssins, le mètre de fr. 16.50 à 80 c.  
 larg., le mètre de fr. 1.95 à 14 c.  
 prima, le mètre de fr. 1.15 à 50 c.  
 geurs, le mètre de fr. 9.30 à 55 c.  
 ur fil, le mètre de fr. 5. — à 40 c.  
 et mél., la pièce de fr. 28.50 à 4.50  
 rand<sup>re</sup>, la pièce de fr. 5.80 à 1.40

DT

sirops

FELLE

détail :

n receveur.

Lacuisse, coiffeur.

nances CAFÉ

70 cent. la livre.

1. —, 1.20, 1.30, 1.40 et 1.50 c.

emaine.

BLES BULLE  
UD, 38 Grand'rue.

+ + + + +

rs!

culiers!

SINS SECS

tes de la Suisse. —

recommandations de

itres sont à la dis-

brique de vin,

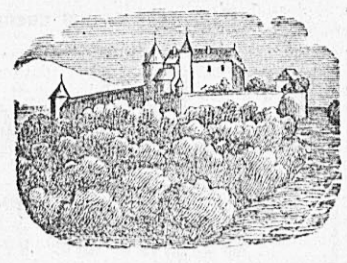
+ + + + +



Litz Lenz, imprimeur-éditeur.



# LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50

» 6 mois, » 2 50

Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.  
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux  
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5<sup>45</sup> 10<sup>40</sup> 2<sup>55</sup> 8<sup>25</sup> — Bulle, arr. 7<sup>58</sup> 1<sup>27</sup> 4<sup>53</sup> 10<sup>40</sup>

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Canton, 10 cent.  
 Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c.  
 la ligne ou son espace.  
 Réclames : 80 cent. la ligne.  
 S'adresser à l'agence de pu-  
 blicité Haasenstein & Vogler, à  
 Bulle, Grand'rue 20; Fribourg,  
 place de l'Hôtel de Ville, ou à  
 ses succursales.

La Gruyère commencera, dès le prochain  
 numéro, la publication d'un nouveau feuilleton :

## LA SACRIFIÉE

par ÉDOUARD ROD

Tout le monde voudra lire ce magnifique ouvrage  
 de celui de nos écrivains romans actuels qui a pris  
 la plus grande place sur la grande scène littéraire  
 de Paris.

BULLE, le 26 octobre 1897.

### CHRONIQUE POLITIQUE

On sait que, dès son arrivée au pouvoir en Espa-  
 gne, M. Sagasta, le successeur de M. Canovas, avait  
 eu pour première préoccupation de relever de son  
 commandement le général Weyler, gouverneur de  
 Cuba, et de proposer à cette île une autonomie rela-  
 tive sous la suzeraineté de l'Espagne.

Le général Weyler a été invité à transférer provi-  
 soirement ses pouvoirs à son lieutenant en attendant  
 l'arrivée de son remplaçant, le maréchal Blanco,  
 chargé par le nouveau gouvernement de gouverner  
 avec plus de douceur.

Mais des dépêches des Etats-Unis tendent à accréditer  
 que le général Weyler aurait réuni ses officiers  
 en un banquet et que, dans cette sorte de prononcia-  
 miento, il aurait été résolu qu'il ne remettrait son  
 pouvoir que sous cette condition que son remplaçant  
 provisoire voulût reconnaître que quatre provinces  
 auraient été pacifiées par lui.

Les dépêches d'origine espagnole expliquent au-  
 trement ce retard du général à quitter l'île.

« Bien que des bruits fâcheux, disent-elles, aient  
 couru sur les motifs que pouvait avoir le général  
 Weyler pour ne pas s'embarquer immédiatement, ce

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 138

## MONSIEUR LECOQ

PAR  
ÉMILE GABORIAU

(Fin.)

Le juge ouvrait déjà la porte de son cabinet, le jeune  
 policier l'arrêta.

— J'aurais encore, monsieur, supplia-t-il, une grâce à vous  
 demander... vous êtes si bon, vous êtes le premier qui ayez  
 foi en moi.

— Parlez, mon brave garçon.  
 — Eh bien! monsieur, je vous demandais un mot pour  
 M. d'Escorval... Oh! un mot insignifiant, lui annonçant par  
 exemple l'évasion du prévenu... je porterais ce mot, et alors...  
 Oh! ne craignez rien, monsieur, je serais prudent.

— Soit!... fit le juge, allons, venez!...  
 Quand il sortit du bureau de son chef, Lecoq avait toutes  
 les autorisations imaginables, et de plus il avait en poche un  
 billet de M. Segmuller à M. d'Escorval. Sa joie était si  
 grande qu'il ne daigna pas remarquer les lazzi qu'il recuei-  
 lit le long des couloirs de la Préfecture. Mais sur le seuil,  
 son ennemi Gévrol, dit le Général, le guettait...

— Eh! eh!... fit-il quand passa Lecoq, il y a comme cela  
 des malins qui partent pour la pêche à la baleine, et qui ne  
 rapportent même pas un gonjon.

Du coup, Lecoq fut piqué. Il se retourna brusquement, se  
 planta en face du Général et le regardant bien dans le bec  
 des yeux :

— Cela vaut encore mieux, prononça-t-il du ton d'un  
 homme sûr de son affaire, cela vaut mieux que de faciliter au  
 dehors les intelligences des prisonniers.

retard a pour seule cause le désir qu'a l'ancien gou-  
 verneur de Cuba de revenir sur un vapeur en desti-  
 nation de Barcelone. S'il avait pris celui qui vient à  
 la Corogne, il lui aurait fallu passer par Madrid, tan-  
 dis que, de Barcelone, il se rendra directement aux  
 Baléares où il veut rester en dehors de toutes les  
 agitations.

» On ne se méprend pas sur la pensée du général :  
 voyant que, malgré l'impopularité dont ils avaient  
 été l'objet, il y a peu de temps, les généraux Blanco  
 et Martinez Campos ont, en dépit de plusieurs mala-  
 dresses, obtenu une nouvelle popularité, le général  
 Weyler se croit bien sûr, en restant à l'écart, d'un  
 plus rapide retour de l'opinion en sa faveur. On  
 trouve généralement que ce calcul est habile. »

La Belgique voit approcher à grands pas la clô-  
 ture définitive de son exposition universelle. Ces jours  
 derniers ont eu lieu les distributions des récompenses.  
 Il convient en effet désormais de dire « les distribu-  
 tions », tant il est vrai que l'on tend de plus en plus  
 à récompenser tous les exposants, au grand détriment  
 de la sélection des articles exposés. Aussi bien n'est-  
 ce pas pour rien que ces expositions se multiplient et  
 que des capitales de petits pays prétendent entre-  
 prendre des expositions universelles qui ne sont des-  
 tinées à réussir que dans les grandes cités de tout  
 premier ordre, et même pas toutes encore, puisque  
 Paris seul s'encourage à continuer d'en faire et que  
 Londres, qui fut pourtant la grande initiatrice de ces  
 joutes internationales, semble elle-même avoir ren-  
 oncé à en faire depuis 1862.

### L'Etat et la Banque cantonale.

Dans son numéro de samedi, le *Confédéré* publie  
 tout au long les considérants juridiques de l'arrêt

Surpris, Gévrol perdit presque contenance et sa rousure  
 seule fut un aven.

Mais Lecoq n'abusait pas. Que lui importait que le Général,  
 ivre de jalousie, l'eût trahi! Ne tenait-il pas une éclatante  
 revanche?

Il n'avait pas trop d'ailleurs du reste de sa journée pour  
 méditer son plan de bataille et songer à ce qu'il dirait en  
 portant le billet de M. Segmuller.

Son thème était bien prêt quand, le lendemain sur les onze  
 heures, il se présenta chez M. d'Escorval.

— Monsieur est dans son cabinet avec un jeune homme,  
 lui répondit le domestique, mais comme il ne m'a rien dit,  
 vous pouvez entrer...

Lecoq entra, le cabinet était vide.  
 Mais dans la pièce voisine, dont on n'était séparé que par  
 une portière de velours, on entendait des exclamations étouf-  
 fées et des sanglots entremêlés de baisers...

Assez embarrassé de son personnage, le jeune policier ne  
 savait s'il devait rester ou se retirer, quand il aperçut sur le  
 tapis une lettre ouverte...

Evidemment, cette lettre, toute froissée, contenait l'expli-  
 cation de la scène d'à côté. Mû par un sentiment instinctif  
 plus fort que sa volonté, Lecoq la ramassa. Il y était écrit :  
 « Celui qui te remettra cette lettre est le fils de Marie-  
 Anne, Maurice, ton fils... J'ai réuni et je lui ai donné toutes  
 les pièces qui justifient sa naissance... »

» C'est à son éducation que j'ai consacré l'héritage de ma  
 pauvre Marie-Anne. Ceux à qui je l'avais confié ont su en faire  
 un homme.

» Si je te le rends, c'est que je crains pour lui les sonillures  
 de ma vie. Hier s'est empoisonnée la misérable qui avait em-  
 poisonné ma sœur... Pauvre Marie-Anne!... elle eût été plus  
 terriblement vengée si un accident qui m'est arrivé n'eût  
 sauvé le duc et la duchesse de Sairmeuse du piège où je les  
 avais attirés.

» JEAN LACHENEUR. »

rendu par le Tribunal fédéral dans la cause dont  
 nous avons parlé en son temps entre la Banque can-  
 tonale et l'Etat de Fribourg, arrêté dans lequel ce  
 Tribunal a annulé une loi votée par la grande majori-  
 té du Grand Conseil fribourgeois.

Les proportions de notre feuille ne se prêtent à la  
 publication *in extenso* d'un document de ce genre, si  
 important et si intéressant qu'il fût. Nous en déta-  
 chons néanmoins quelques passages. On sait que  
 l'Etat de Fribourg prétendait considérer et traiter la  
 Banque cantonale comme une *banque d'Etat*. Cet  
 établissement financier, au contraire, prétendait se  
 trouver absolument sur le pied d'une banque privée.

Dans cette affaire, l'Etat de Fribourg était repré-  
 senté par M. l'avocat Chassot et la Banque cantonale  
 par M. l'avocat Biemann.

Voici donc les principaux considérants à l'aide des-  
 quels le Tribunal fédéral annule la loi du 21 novem-  
 bre sur la Banque cantonale fribourgeoise :

1<sup>o</sup> Le recours alléguant une violation, par la loi attaquée,  
 de diverses garanties constitutionnelles, la compétence du  
 Tribunal fédéral est hors de doute en présence de la dispo-  
 sition de l'art. 176 chiffre 3<sup>o</sup> de la loi sur l'organisation judi-  
 ciaire fédérale.

2<sup>o</sup> Les parties sont tout d'abord en désaccord sur le caractè-  
 re et la nature juridiques à attribuer à la Banque can-  
 tonale fribourgeoise, d'après la loi du 26 novembre 1855. La  
 recourante soutient que cet établissement doit être considéré  
 comme une société anonyme privée, tandis que l'Etat l'envisage  
 comme une Banque d'Etat avec responsabilité limitée de  
 ce dernier, comme un établissement financier ne différant  
 pas sensiblement de la Banque d'Etat fondée en 1850, ce qui  
 résulterait déjà du nom « Banque cantonale », maintenu dans  
 la loi de 1855 précitée.

3<sup>o</sup> Cette question doit être résolue dans le sens de l'opinion  
 émise par la recourante. La dénomination attribuée à l'éta-  
 blissement dont il s'agit n'est nullement décisive à cet égard,  
 pas plus que le nom de « Banque fédérale », que s'est attribué  
 un établissement privé analogue, ne confère à celui-ci le caractè-  
 re d'une Banque d'Etat instituée par la Confédération.

Ainsi qu'il ressort de l'exposé des faits qui précède, la  
 Banque cantonale fribourgeoise fondée par la loi du 13 no-  
 vembre 1850 n'était pas une Banque d'Etat, et ce caractère  
 doit être à plus forte raison dénié à la Banque instituée en  
 1855. C'est ce qui résulte avec évidence de la plupart des  
 dispositions de la loi du 26 novembre de dite année à laquelle  
 cette institution financière doit son existence.

C'est ainsi que l'art. 1<sup>er</sup> de cette loi la désigne comme  
 « Société anonyme », que l'art. 3 confère le droit de dissolu-  
 tion non point à l'Etat, mais à l'assemblée des actionnaires,

Lecoq eut comme un éblouissement.  
 Maintenant, il entrevoyait le drame terrible qui s'était  
 dénoué dans le cabaret de la Ohpin...

— Il n'y a pas à hésiter, il faut partir pour Sairmeuse, se  
 dit-il, là je saurai tout!...

Et il se retira sans avoir parlé à M. d'Escorval. Il avait  
 résisté à la tentation de s'emparer de la lettre.

C'était un mois, jour pour jour, après la mort de Mme  
 Blanche.

Etendu sur un divan, dans sa bibliothèque, le duc de Sair-  
 meuse lisait, quand son valet de chambre Otto vint lui an-  
 noncer un commissionnaire chargé de lui remettre en mains  
 propres une lettre de M. Maurice d'Escorval.

D'un bond, Martial fut debout.

— Est-ce possible! s'écria-t-il.

Et vivement :

— Qu'il entre, ce commissionnaire.

Un gros homme, rouge de visage, de cheveux et de barbe,  
 tout habillé de velours bien blanchi par l'usage, se présenta  
 tendant timidement une lettre.

Martial brisa le cachet et lut :

« Je vous ai sauvé, monsieur le duc, en ne reconnaissant  
 pas le prévenu Mai. A votre tour, aidez-moi!... Il me faut  
 pour après demain, avant midi, 260,000 fr.

» J'ai assez confiance en votre honneur pour vous écrire,  
 ceci, moi!... » MAURICE D'ESCORVAL. »

Pendant près d'une minute, Martial resta confondu... puis  
 tout à coup, se précipitant à une table, il se mit à écrire, sans  
 s'apercevoir que le commissionnaire lisait par dessus son  
 épaule...

» Monsieur,

« Non pas après demain, mais ce soir. Ma fortune et ma vie  
 sont à vous. Je vous dois cela pour la générosité que vous



qu'à l'art. 5 l'Etat apparaît seulement comme partie intéressée à l'établissement, etc.

8° Toutes ces dispositions démontrent l'existence d'une société composée de l'Etat d'une part et des actionnaires de l'autre, et à opposer même que l'acte dans lequel elles se trouvent insérées revête véritablement les caractères d'une loi, elles n'en demeurent pas moins les clauses d'un contrat civil, librement conclu entre les deux parties susmentionnées et elles en constituent, à ce titre, la loi commune. Elles sont d'autre part applicables aux actionnaires nouveaux, aussi bien qu'aux anciens, seuls représentés lors de l'assemblée du 28 octobre 1855. Ce n'est en effet que par la voie d'un contrat que l'Etat, en 1855, pouvait astreindre les actionnaires à s'associer à la Banque cantonale nouvelle; il était impuissant à les y contraindre au moyen d'une loi.

11° Un tel mode de procéder implique à la fois une inégalité de traitement et une violation de la garantie des droits de propriété, soit une double atteinte portée aux dispositions des articles 9 et 12 de la Constitution fribourgeoise, proclamant les principes de l'égalité devant la loi et de l'inviolabilité de la propriété.

L'inégalité de traitement réside dans le fait que l'Etat attribue au fisc par voie législative, et à l'encontre des dispositions du contrat de société aussi bien que la volonté de l'autre associé, des droits auxquels il n'est pas autorisé à prétendre, et que ce même Etat veut contraindre son associé à souscrire à ces faveurs, alors que, conformément au principe de l'égalité devant la loi et du respect dû aux contrats, des modifications ne peuvent être apportées au contrat de société que moyennant le consentement de tous les associés.

De plus, la garantie du droit de propriété se trouve violée par le fait que les droits contractuels des actionnaires comme associés de la Banque cantonale ont été modifiés au préjudice des dits actionnaires et en faveur du fisc, sans qu'aucun motif d'utilité publique ait été invoqué pour justifier cette modification, qui est uniquement appuyée sur les intérêts fiscaux. Un semblable procédé implique une violation de l'art. 12 de la Constitution fribourgeoise, aux termes duquel il ne peut être dérogé au principe, proclamé dans le dit article, de l'inviolabilité de la propriété, que dans les cas d'utilité publique déterminés par la loi et moyennant l'acquiescement préalable ou la garantie d'une juste et complète indemnité.

Or, la loi dont est recours non seulement porte atteinte à des droits privés sans même invoquer aucune considération tirée de l'utilité publique, et ce sans garantie d'indemnité aux lésés, mais enlève encore aux actionnaires tout moyen d'obtenir un dédommagement par la voie juridique.

## CONFÉDÉRATION SUISSE

**Rachat.** — La *Nouvelle Gazette de Zurich* publie une première liste des journaux qui se sont d'ores et déjà prononcés pour la nationalisation des chemins de fer. Il y en a seize dont voici les noms : *Ostschweiz*, *St. Gall*; *Rorschacherbote*, Rorschach; *Fürstentländer*, Gossau; *Wylener Anzeiger*, Wyl; *Sarganserländer*, Mels; *Oberrheinthalener Anzeiger*, Altstätten; *Glarner Volksblatt*, Näfels; *Zürcher Nachrichten*, Zurich; *Der Arbeiter*, Schaffhouse; *Zuger Nachrichten*, Zoug; *Botschaft*, Klingnau; *Thurgauer Wochenzeitung*, Frauenfeld; *Freier Schweizer*, Küssnacht; *Einsiedler Anzeiger*, Einsiedeln; *Bote der Urschweiz*, Schwyz.

**Berne.** — Un drame sanglant s'est déroulé samedi matin, à 6 heures, à St-Imier. Un nommé Blandenier, ouvrier boisselier, a tiré deux coups de revolver sur son fils Arnold, et s'est ensuite brûlé la cervelle. Le fils a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré. On croit que c'est la misère qui a poussé Blandenier à commettre cet acte.

**Bâle.** — La fête de Böcklin s'est ouverte samedi matin, à 11 h., dans la grande salle du Casino, par un discours du professeur Wœfflin, en présence d'un nombreux auditoire dans lequel on remarquait les conseillers fédéraux Deucher, Ruffly et Brenner; des

avez une de vous retirer quand, sous les haillons de Mai vous avez reconnu votre ancien ennemi, maintenant votre dévoué.

Il pla cette lettre d'une main fiévreuse, et la remettant au commissionnaire avec un lionis :

— Voici la réponse dit-il, hâtez-vous...

Mais le commissionnaire ne bougea pas...

Il glissa la lettre dans sa poche; puis, d'un geste violent, fit tomber sa barbe et ses cheveux rouges...

— Lecoq!... s'écria Martial, devenu plus pâle que la mort.

— Lecoq, en effet, monsieur, répondit le jeune policier. Il me fallait une revanche, mon avenir en dépendait... j'ai osé imiter, oh! bien mal, l'écriture de M. d'Escorval...

Et comme Martial se taisait :

— Je dois d'ailleurs dire à monsieur le duc, poursuivit-il, qu'en remettant à la justice l'aven écrit de sa main, de sa présence à la *Poirrière*, je donnerai des preuves de sa complète innocence.

Et pour montrer qu'il n'ignorait rien, il ajouta :

— Mme la duchesse étant morte, il ne saurait être question de ce qui a pu se passer à la *Borderie*.

Huit jours après, en effet, une ordonnance de non-lieu était rendue par M. Segmüller en faveur du duc de Sairmeuse.

Nommé au poste qu'il ambitionnait, Lecoq eut le bon goût, — ce dut être un calcul, — de grimper de modestie son triomphe...

Mais le jour même, il avait couru au passage des Panoramas commander à Sterne un cachet portant ses armes parlantes, et la devise à laquelle il est resté fidèle! *Semper Vigilans*.

représentants de la Commission fédérale des Beaux-arts, le Conseil d'Etat, le professeur Bluntschi, les parents de Böcklin, etc. Dans un discours qui a duré plus d'une heure et qui a été très applaudi, M. Wœfflin a retracé la vie et la carrière de Böcklin.

Le soir, à 6 h., a eu lieu au théâtre un festspiel du Dr R. Wackernagel, musique de H. Huber.

**Appenzell Rh.-Ext.** — Les opérations du recrutement ont donné de tristes résultats dans ce demi-canton. Sur 529 hommes qui se sont présentés, 202 seulement, soit 38,2% ont été reconnus aptes au service, 21,3% ont été renvoyés d'un an au plus et 40,5% ont été libérés. On attribue ce résultat en première ligne à l'industrie à domicile. Une bonne partie de la jeune génération a grandi dans les caves où s'exécutent les broderies. Comme d'autres parties de la Suisse orientale, les Rhodés-Extérieures ont ce que le pasteur Frey, qui combat le surmenage des enfants dans l'industrie à domicile, appelle « une génération de marc de café ».

**St-Gall.** — On a trouvé dans la neige, entre le mont Calanda et Vättis, le corps du Dr J. Iselin qui, n'étant âgé que de 36 ans, s'était établi comme médecin à Glaris après avoir fonctionné comme assistant à l'hôpital de Winterthour. Il avait une grande prédilection pour l'étude des mathématiques, de l'astronomie. C'est pendant un séjour dans les Grisons pour sa santé qu'il a fait une chute mortelle en descendant seul du Calanda.

**Grisons.** — L'assemblée annuelle de la Société suisse des maîtres d'hôtel, réunie à Coire, compte une centaine de participants. Le comité et le conseil d'administration ont été confirmés. L'assemblée a décidé de soumettre aux autorités fédérales une pétition demandant la revision des prescriptions du code des obligations en ce qui concerne la perte ou l'avarie d'effets de voyageur.

**Neuchâtel.** — Samedi après midi, trois enfants du fermier Fuhrer, laissés seuls à Chaumont par leurs parents venus à Neuchâtel, ont trouvé dans la ferme un vetterli chargé. L'aîné, âgé de 9 ans, mit en joue, en manière de jeu, son jeune frère, âgé de 6 ans, et sa sœur, âgée de 5 ans; il lâcha le coup. La balle, traversant la main et la tête du petit garçon, alla frapper à la tête la fillette et fit deux cadavres.

Au premier moment, le survivant avait déclaré qu'un inconnu avait tiré sur eux, mais l'enquête a démontré que c'est lui le meurtrier.

## ÉTRANGER

**France.** — A la Chambre des députés, M. Gérault-Richard, socialiste, interpelle sur la hausse du prix du pain. Il soutient que cette hausse est une manœuvre de spéculateurs sans vergogne, et qu'elle ne profite qu'aux gros agriculteurs. L'orateur demande si le gouvernement compte abaisser les droits de douane sur les blés, et il accuse le ministère d'être un ministère de famine.

M. Folleville demande qu'on emploie le produit des douanes sur les blés à conjurer les effets de la crise actuelle.

Il engage le gouvernement à prendre des mesures immédiates contre les spéculateurs.

M. Méline répond que le gouvernement n'a pas réduit les droits de douane, parce que le prix du pain ne le justifiait pas. Il dit que la réduction de droits tentée en 1891 a produit un effet désastreux; les blés étrangers ont écrasé le marché français, sans amener toutefois une baisse de prix du pain. Il ne faut donc pas toucher aux droits existants, dans l'état actuel du marché. D'ailleurs, le prix du blé ne semble pas devoir s'élever sensiblement, car on verra arriver, à partir du mois de janvier, les récoltes de tous les grands pays producteurs.

Parlant de la soi-disant conspiration des capitalistes pour affamer le peuple, M. Méline dit que le soleil est le seul conspirateur et que la hausse du blé s'est produite dans toute l'Europe. Nous avons, ajoute-t-il, réprimé les abus de la spéculation dans la mesure du possible. Toute dénonciation contre des spéculateurs donne lieu à une enquête, et nous poursuivons les coupables quels qu'ils soient. Mais souvent les dénonciations sont inexactes. M. Méline termine en disant que si les socialistes employaient leur énergie à organiser au lieu de démolir, la question du pain n'existerait pas.

M. Graux remercie M. Méline, dont la déclaration rendra confiance à l'agriculture et au commerce loyal.

M. Viger se prononce contre une diminution de taxe, laquelle profiterait seulement aux Américains, qui élèveraient aussitôt le prix du blé.

M. Jaurès veut justifier l'attitude des socialistes,

mais la Chambre prononce par 252 voix contre 192, la clôture de la discussion.

M. Méline accepte l'ordre du jour de M. Graux approuvant les déclarations, concernant les opérations illicites. Cet ordre du jour est adopté par 398 voix contre 75; puis la séance est levée.

La Chambre a pris en considération la proposition Rose punissant les marchés fictifs sur les produits agricoles.

Elle a adopté, par 358 voix contre 145, le projet transférant la gare d'Orléans au quai d'Orsay, dans l'ancienne Cour des Comptes.

— A Cherbourg, plusieurs tonnes de poudre, emmagasinées dans un navire placé à proximité de la grande jetée, ont fait explosion hier après midi; la détonation a été formidable, une secousse a été ressentie dans toute la ville, où une panique s'est produite.

— Une rencontre à l'épée a eu lieu hier après midi entre MM. Thomeguex et Casella, amateur italien, à la suite d'une polémique concernant la chemise empressée que portait le comte de Turin, lors de son duel avec le prince Henri d'Orléans. M. Casella a été légèrement blessé à la joue gauche à la première reprise.

## CANTON DE FRIBOURG

**Conseil d'Etat.** — Séance du 22 octobre. — Le conseil nomme :

M. Barbey Bruno, à Bionnens, instituteur à l'école d'Esmonts.

M. Bossy, Raymond, à Avry-sur-Matran, instituteur à l'école Ruyres-Treyfayes.

M. Descloux Casimir, à Pont-en-Ogoz, instituteur à l'école des garçons de Lully.

M. Monney Oscar, à Lentigny, instituteur à l'école de Murist.

**Charité internationale.** — Le comité d'initiative de la ville de Fribourg pour les secours aux familles grecques ruinées par la guerre s'est réuni dimanche à l'Hôtel Suisse. Le prof. Kebedgy a fait un exposé de la question.

Le comité a décidé d'adresser un appel à la Charité publique et d'intéresser la presse à cette œuvre.

**Concours de syndicats.** — Inspection des taureaux. — La foire de Rue ayant lieu le mercredi 27, il est apporté les modifications suivantes aux concours de la région :

Mardi 27, matin 10 heures, *Le Crêt*, syndicat et taureaux de la haute Veveysse.

Jeudi 23, matin 9 heures, *Châtel*, syndicats et taureaux. Soir 2 heures, *Semsaies*, syndicat et taureaux.

Vendredi 29, matin 9 heures, *Rue*, syndicat et taureaux de la région. Direction de l'Intérieur.

**Armes à feu.** — Dans la journée de jeudi, un jeune homme du nom d'Emile Liniger, tenancier de la « Fleur-de-Lys » à Estavayer, chassait aux environs de la ville, lorsqu'en voulant franchir une haie, il tomba si malheureusement que son fusil se déchargea contre lui en pleine poitrine. Il a succombé peu après.

**Une maison qui s'écroule.** — Vendredi soir, les habitants de l'ancienne maison Girard, au Varis, à Fribourg, entendaient soudain des craquements sinistres, accompagnés d'un affaissement subit, et ils étaient obligés de quitter précipitamment leurs chambres. Cette maison est en réparation actuelle et des creusages pratiqués pour y construire des caves sont probablement la cause de l'accident. Un moment, on a pu craindre que toute la maison ne s'écroulât, mais des soutiens rapidement appliqués ont bientôt écarté tout danger.

La façade de l'immeuble devra être reconstruite, mais les travaux en cours prévoyaient déjà sa réfection presque complète. Les dommages seront donc de peu d'importance.

**Bétail.** — La contrée de la rive droite de la Sarine a été parcourue dernièrement par des acheteurs de bétail qui étaient chargés de faire l'acquisition de trente taureaux. De beaux et nombreux marchés ont été faits. Quatre de ces taureaux étaient destinés aux écuries du prince de Bismarck.

**Incendie.** — Samedi soir, vers dix heures, un incendie a entièrement consumé une grande ferme appartenant à M. Bongard, député, à Ependes. On croit à la malveillance. Un homme suspect a été arrêté.

**Ecole sec...**  
à propos du per  
daire de Bulle?  
mais sœur Anne  
dus du Conseil  
et nominations,  
de notre école,  
imberbes ce qu'  
sans lui, contin  
ses exemples.

Petit poisson  
Les leçons, no  
donc pour le m

**Crémation**  
medi est décédé  
d'apoplexie, M.  
connu dans notr  
25 ans.

M. Früh ayan  
son cercueil et  
à la gare pour  
Zurich où l'inci

**Gruyérien**  
avec plaisir que  
derrey), fromag  
Marne), vient d'  
rive, arrondisse  
meil et diplômé  
C'est la troisième  
depuis deux an

CHR

La Chambre  
(Prusse) vient d'  
agriculteurs un  
dans laquelle l'  
du fumier de fer  
simple et popul  
dire le résumé  
ses et des règle  
modernes; ces  
forme populaire  
et de la pratique  
un parfait vade  
Il n'a qu'à le c  
points se rattac

Nous croyons  
donnant un rés  
lants du docum

**I. Situation**  
1° La fosse à fu  
afin que le fumi  
de temps ni de  
tout en ayant se  
gles, afin de ne  
la cour et de fa  
du fumier.

2° Les dimen  
3 mètres 50 à  
que tête de gr  
de gros bétail,  
vif, et pour cha  
plus.

Si la fosse à  
elle offre une su  
sagrégeantes d  
à fumier à di  
souvent un mot  
dant un temps  
qualités. Si la  
tre, tenté d'ent  
considérable, o  
fosse; dans les  
La hauteurs du  
1 mètre 75 à 2

**II. Dispositi**  
mier contre les  
rayons du solei  
mier, il se des  
s'accélère et le  
convénient, on  
la fosse une ex  
la ferme où elle  
du soleil. Si ce  
osse est à ento



## GRUYÈRE

**Ecole secondaire.** — Qu'y a-t-il de nouveau à propos du personnel enseignant de l'école secondaire de Bulle? On nous a parlé de changements, mais sœur Anne ne voit venir que des comptes rendus du Conseil d'Etat annonçant d'autres mutations et nominations, sans jamais nous dire si le directeur de notre école, lequel se charge d'enseigner à nos imberbes ce qu'ils se font forts d'apprendre plus tard sans lui, continuera à fortifier leur imagination de ses exemples.

Petit poisson deviendra grand, pourvu que Dieu...

Les leçons, non comprises dans le programme, sont donc pour le moins prématurées.

**Crémation.** — Dans la nuit de vendredi à samedi est décédé à Bulle, des suites d'une attaque d'apoplexie, M. J.-F. Früh, originaire de Bâle, bien connu dans notre ville qu'il habitait depuis plus de 25 ans.

M. Früh ayant manifesté le désir d'être incinéré, son cercueil et sa dépouille ont été transportés lundi à la gare pour être dirigés sur le crematorium de Zurich où l'incinération a dû avoir lieu ce matin.

**Gruyérlens à l'étranger.** — Nous apprenons avec plaisir que M. François Rime, de Charmey (Lyderrey), fromager à Varennes-sur-Amance (Haute-Marne), vient d'obtenir le 1<sup>er</sup> prix au concours d'Auberive, arrondissement de Langres — médaille de vermeil et diplôme — pour la fabrication du gruyère. C'est la troisième récompense que M. Rime reçoit depuis deux années.

## CHRONIQUE AGRICOLE

## Le fumier de ferme.

La Chambre d'agriculture de la province de Saxe (Prusse) vient de publier et de distribuer parmi les agriculteurs une brochure à l'usage des praticiens, dans laquelle l'importante question de la confection du fumier de ferme est traitée à fond et d'une manière simple et populaire. Cette publication est pour ainsi dire le résumé des plus récentes expériences acquises et des règles établies par la science et la pratique modernes; ces instructions condensent sous une forme populaire et précise, l'état actuel de la science et de la pratique, par rapport à ce sujet, et forment un parfait vade-mecum pour l'agriculteur praticien. Il n'a qu'à le consulter pour être fixé sur tous les points se rattachant à la confection de son fumier.

Nous croyons rendre un service à nos lecteurs en donnant un résumé succinct des points les plus saillants du document en question.

**I. Situation et capacité de la fosse à fumier.** — 1<sup>o</sup> La fosse à fumier doit être à proximité des étables afin que le fumier puisse y être apporté sans perte de temps ni de matière. Sa forme est rectangulaire tout en ayant soin d'arrondir convenablement les angles, afin de ne pas entraver les communications dans la cour et de faciliter le chargement et le transport du fumier.

2<sup>o</sup> Les dimensions de la fosse sont les suivantes : 3 mètres 50 à 4 mètres carrés de surface pour chaque tête de gros bétail, c'est-à-dire pour 500 kg. de gros bétail, c'est-à-dire pour 500 kg. de poids vif, et pour chaque cheval 2 mètres à 2 mètres 25 en plus.

Si la fosse à fumier a des dimensions trop grandes, elle offre une surface trop étendue aux influences désagréables de l'atmosphère. En outre, des fosses à fumier à dimensions excessives deviennent trop souvent un motif d'y laisser séjourner le fumier pendant un temps prolongé et ce au détriment de ses qualités. Si la fosse est trop petite, on est, par contre, tenté d'entasser le fumier à une hauteur trop considérable, ou on le fait dépasser des bords de la fosse; dans les deux cas, des pertes sont inévitables. La hauteur du tas de fumier ne doit pas dépasser 1 mètre 75 à 2 mètres.

**II. Disposition à l'effet de protéger la fosse à fumier contre les influences extérieures.** — 1<sup>o</sup> Si les rayons du soleil ont une action prolongée sur le fumier, il se dessèche outre mesure; la décomposition s'accélère et le fumier se brûle. Afin d'éviter cet inconvénient, on donnera, autant que faire se pourra, à la fosse une exposition vers le nord des bâtiments de la ferme où elle est plus ou moins à l'abri des rayons du soleil. Si cette exposition n'est pas possible, la fosse est à entourer d'une rangée d'arbres; le châta-

gnier, le peuplier et le tilleul se prêtent le mieux à cette bordure.

2<sup>o</sup> L'écoulement du purin est à éviter avec un soin minutieux. A cet effet, le plafond de la fosse doit être en contre-bas du niveau de la cour; la différence du niveau varie de 0,3 mètre, 0,5 mètre, ou 0,7 mètre et dépend de la constitution du sous-sol. En allant à une profondeur plus considérable, le travail de traction de l'attelage se trouve inutilement augmenté lors du transport.

3<sup>o</sup> Une surabondance d'eau pluviale, notamment celle des gouttières, est bien souvent une cause permanente du lessivage du fumier, dans la fosse. Cette eau, en passant par le fumier charrie une foule de matières fertilisantes et les entraîne en dehors de la ferme, où elles sont le plus souvent perdues pour l'exploitation. Pour garantir la fosse de l'eau égouttée de la toiture des étables, il faut munir les toits de gouttières et entourer la fosse d'un revers de 0,16 mètre à 0,20 mètre de profondeur, de façon que les eaux de pluie ne puissent pénétrer dans le tas.

4<sup>o</sup> Pour empêcher la déperdition du purin dans le sous-sol, on donne à la fosse un fond dur et imperméable. Dans un sol argileux de bonne consistance, un simple pavage suffit avec emploi d'une maigre dose de sable. Si le terrain n'est point imperméable, il est indispensable de recourir à d'autres précautions. La manière la plus simple et la moins dispendieuse pour donner au plafond l'imperméabilité nécessaire, c'est l'application d'une couche d'argile bien pilée d'une épaisseur de 0,3 mètre à 0,5 mètre sur laquelle on établit le pavé.

A cet effet, on enlève la terre du fond sur la profondeur désirée pour la remplacer ensuite par de l'argile. S'il n'y a pas moyen de se procurer dans le voisinage, sans beaucoup de frais, l'argile nécessaire aux fins indiquées, on peut enduire le fond d'une couche de béton de 0,18 mètre à 0,20 mètre. Cependant le chemin d'accès servant à l'évacuation de la fosse recevra, à la place du béton, de grosses pierres dont les intervalles seront cimentés ou fermés de façon à devenir imperméables. Ce remplacement est nécessaire pour offrir aux pieds des bêtes d'attelage un appui sur lequel ils ne glisseront pas. On pourrait éventuellement encore couvrir la couche de béton par un pavé.

5<sup>o</sup> Il ne suffit pas seulement que la déperdition du purin soit empêchée dans la fosse, elle le doit être également aux étables. Un plancher en béton de 0,07 mètre ou en tuiles dures et cimenté y rendra les meilleurs services.

**III. Mesures à prendre pour empêcher des décompositions nuisibles dans la masse du fumier.** —

1<sup>o</sup> On donne aux parois de la fosse une direction très oblique, de façon que la pente soit de 1 : 4,5 du côté où se trouve le chemin d'accès et 1 : 1,5 aux autres côtés. Par cette disposition, le fumier se tasse également bien contre les parois latérales et les vides sont évités. Si les parois ont une direction verticale, le tassement le long des parois est beaucoup plus faible, l'air atmosphérique y pénètre trop abondamment et la masse se moisit souvent jusqu'à 0,5 mètre à partir des parois vers l'intérieur.

2<sup>o</sup> Le fond de la fosse ne doit pas s'enfoncer vers son milieu de façon à affecter la forme d'un vallon, mais il doit être parfaitement plan. Le fumier dans la fosse ne doit pas être trop humide ni trop sec. S'il y a des excavations, le purin s'y rassemble, la fermentation du fumier, à cause de l'humidité excessive, ne s'effectue pas dans les conditions requises; elle devient acide et provoque une décomposition nuisible. Pour empêcher cet inconvénient, il faut donner au fond de la fosse une légère inclinaison vers la fosse à purin afin que le purin puisse s'écouler lentement, au fur et à mesure des besoins. Pour éviter un dessèchement des couches supérieures de la masse, la pente du fond doit être très faible.

3<sup>o</sup> **La fosse à purin.** — On la construira à côté de la fosse à fumier, au point le plus bas de celle-ci et à proximité des étables, afin qu'elle puisse recueillir en même temps le purin du fumier et des étables. Le passage direct du purin des étables dans la fosse à fumier est à éviter pour empêcher d'abord un excès nuisible d'humidité du fumier et ensuite le débordement de la fosse.

Le meilleur emplacement de la fosse à purin sera donc entre le fumier et les étables pour fins indiquées. Sa capacité dépend naturellement du nombre de têtes de bétail. Pour 10 têtes de gros bétail, on admet une capacité moyenne de 3 m. cubes. Son plafond se trouvera de 2 m. à 2,5 m. en contrebas de celui de la fosse de fumier. On lui donne une disposition telle que ni un échappement de purin vers l'extérieur, ni un écoulement d'eau de l'extérieur vers l'intérieur ne puisse avoir lieu. A cet effet, les faces intérieures et extérieures des parois doivent être solidement cimentées. Dans beaucoup de cas, il est moins dispen-

dieux de remplacer la maçonnerie cimentée au fond et aux parois par une couche de béton fin imperméable. Les rigoles d'écoulement doivent également être imperméables et munies de grilles, afin d'empêcher leur obstruction par les matières solides du fumier. Si la fosse à purin est construite au bord ou même à l'intérieur de la fosse à fumier, elle doit être fermée d'une couverture en maçonnerie; si elle est isolée, une couverture en poutres et en planches suffit.

**IV. Traitement du fumier.** — a) Dans les exploitations se composant de sols pauvres en acide phosphorique, on doit répandre sur le fumier du superphosphate de plâtre riche ou du superphosphate. On peut employer tous les deux dans l'étable même à raison de 60 à 75 grammes du premier et de 35 à 50 grammes du second par tête de bovidé et par jour.

b) Dans les exploitations à sols légers et pauvres en potasse, les sels potassiques (kaïnite, karnallite) sont à répandre sur le fumier. Ceux-ci ne sont pas employés dans l'étable, mais on les répandra deux ou trois fois par semaine sur la fosse à fumier et ce à raison de 0,75 kg. à 1 kg. par tête de bovidé et par jour.

c) Un moyen efficace pour éviter les déperditions d'ammoniaque résultant de la décomposition du fumier est une couverture ou un mélange avec de la terre; la terre contenant du carbonate de chaux se prête le mieux à cette opération. Une addition de chaux vive est absolument à éviter à cause des déperditions qu'elle provoquerait. L'épandage avec la terre doit s'effectuer une ou deux fois par semaine. Ce mode de conservation est le meilleur, mais le plus dispendieux.

d) Lorsqu'on a de la tourbe à sa disposition dans l'exploitation, il faut l'employer de préférence à tous les autres moyens de conservation, vu qu'il en est de beaucoup le meilleur. On le mélange intimement au fumier dans la fosse même, où on l'emploie comme litière, notamment dans les années où il y a pénurie en paille.

e) Pour empêcher les déperditions d'azote du purin dans la fosse à purin, il est avantageux d'y ajouter de l'acide sulfurique à raison de 1 litre par 60 litres de purin.

**V. Emploi du fumier d'étable.** — 1<sup>o</sup> Par un séjour prolongé dans la fosse, le fumier diminue en quantité (en poids) par la continuation de la fermentation, en qualité par des pertes en substances fertilisantes. Le fumier qui a séjourné trop longtemps dans la fosse devient d'une lourdeur et d'un épandage de plus en plus difficile; il se forme de petites mottes qui durcissent dans le sol sans donner le moindre effet.

2<sup>o</sup> Lors du transport du fumier dans les champs, il doit être enlevé par couches verticales et non par couches horizontales; en ce faisant, les parties supérieures, moins bien décomposées, se mélangent plus intimement aux parties inférieures, dont la composition est plus avancée et qui sont par suite de meilleure qualité; toutes les parties du champ reçoivent de cette façon un fumier parfaitement homogène.

3<sup>o</sup> Après le transport, le fumier est à épandre de suite d'une manière égale et uniforme. Il est à décharger en petits tas à épandre directement derrière le charriot. S'il séjourne plusieurs jours en petits tas, il subit des pertes notables sous l'influence de l'air et de la pluie.

4<sup>o</sup> Après l'épandage, il doit être immédiatement enterré par la charrue, si le temps permet cette opération.

5<sup>o</sup> Dans le cas où des circonstances particulières et le temps ne permettraient pas l'enterrage incessant, on doit recourir à la confection de tas de fumier sur le terrain même. On les dispose de manière que leur surface supérieure forme toit à double pendant; on les entoure d'un fossé et on les couvre avec la terre enlevée du fossé. Pour éviter les pertes, l'emploi de moyens de conservation est indispensable.

6<sup>o</sup> Enfin, chaque agriculteur bien avisé n'emploiera le fumier que pour les récoltes dont il est à peu près sûr du rendement rémunérateur.

<sup>1</sup> C'est là malheureusement une règle contre laquelle on pêche beaucoup trop souvent dans notre pays — et aussi ailleurs. Il est vrai que l'on ne dispose pas toujours des ouvriers nécessaires, mais dans ce cas il serait préférable de reculer le transport ou bien de faire comme il est dit à 5<sup>o</sup>.

(Revue agricole.)

Pour la rédaction : LOUIS COURTHON.

## Abonnements à LA GRUYÈRE :

SUISSE		ÉTRANGER	
1 an . . .	Fr. 4 50	1 an . . .	Fr. 9 —
6 mois . . .	2 50	6 mois . . .	5 —

Aucune demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération si elle n'est accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.

par 252 voix contre 192,

ordre du jour de M. Graux  
ons, concernant les opéra-  
du jour est adopté par 398  
ance est levée.

en considération la propo-  
marchés fictifs sur les pro-

voix contre 145, le projet  
éans au quai d'Orsay, dans  
otes.

eurs tonnes de poudre, em-  
ire placé à proximité de la  
osion hier après midi; la dé-  
une secousse a été ressen-  
une panique s'est produite.

pée a eu lieu hier après midi  
Casella, amateur italien, à  
concernant la chemise em-  
mte de Turin, lors de son  
ri d'Orléans. M. Casella a  
joue gauche à la première

## FRIBOURG

Séance du 22 octobre. —

onnens, instituteur à l'école

Avry-sur-Matran, institu-  
yfays.

Pont-en-Ogoz, instituteur  
ully.

ntigny, instituteur à l'école

onale. — Le comité d'ini-  
urg pour les secours aux  
par la guerre s'est réuni  
e. Le prof. Kebedgy a fait

resser un appel à la Charité  
presse à cette œuvre.

leats — Inspection des  
Rue ayant lieu le mercredi  
fications suivantes aux con-

heures, Le Crêt, syndicat  
eveyse.

s, Châtel, syndicats et tau-  
sales, syndicat et taureaux.

heures, Rue, syndicat et  
Direction de l'Intérieur.

la journée de jeudi, un jeune

Liniger, tenancier de la

myer, chassait aux environs

lant franchir une haie, il

que son fusil se déchargea

e. Il a succombé peu après.

**Accrécoulo.** — Vendredi

cienne maison Girard, au

vient soudain des craque-

s d'un affaissement subit,

itter précipitamment leurs

t en réparation actuelle-

ntiqués pour y construire

ent la cause de l'accident.

dre que toute la maison

iens rapidement appliqués

nger.

de devra être reconstruite,

prévoient déjà sa réfec-  
s dommages seront donc

de la rive droite de la Sa-

èremment par des acheteurs

és de faire l'acquisition de

et nombreux marchés ont

ureaux étaient destinés aux  
arck.

soir, vers dix heures, un  
consumé une grande ferme  
d, député, à Ependes. On  
Un homme suspect a été



Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames. s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, Grand'rue 20.

Les enfants Reeb, à Bulle; la famille Gassmann-Willmann, à Amriswil; les familles Gagny-Reeb, à Bulle, et Tüfer-Reeb, à Lucerne; les familles Willmann et Schlapfer-Willmann, à Lucerne; les familles Reeb et Thürler-Reeb, à Fribourg, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**Clémentine REEB,**  
 née Willmann,  
 leur regrettée mère, sœur, belle-mère, grand-mère, belle-sœur et tante, âgée de cinquante ans, décédée à Bulle le 25 octobre, à 11 1/2 heures du soir, après une longue et douloureuse maladie, munie de tous les secours de la religion.  
 L'enterrement aura lieu **jeudi**, à 8 1/2 heures du matin.  
 PRIEZ POUR ELLE!  
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur Joseph Bersier, Mademoiselle Léontine Bersier, à Corbières; Monsieur Athanase Bersier, à Billens; Monsieur Michel Bersier, à Gex (France); la famille Fasel, à Vuissens; Monsieur Emery, à Vuissens, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la mort de  
**Monsieur Louis BERSIER,**  
 aubergiste au Pont de Corbières,  
 leur père, frère, beau-frère et oncle, décédé à Corbières le 25 octobre 1897, à l'âge de 53 ans, après une courte maladie.  
 Le service funèbre sera célébré pour le repos de son âme, dans l'église de Corbières, **vendredi 29 octobre**, à 9 1/2 heures.  
 Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

**Mises de bois.**  
 Vendredi 29 octobre courant, la commune de Vuadens vendra en mises publiques, dans ses forêts, les bois, en partie de grande dimension, abattus par le vent.  
 Rendez-vous des mises à l'Adrey, à 9 heures, avec sac garni.  
 Le lendemain, **samedi 30**, on vendra une centaine de numéros à la Bindaz, attendant à la dernière coupe.  
 Rendez-vous des mises au chalet des Portes, à 9 heures, sans sac garni.  
 Vuadens, le 21 octobre 1897.  
 Le Secréariat communal.

**Vente de bois.**  
 Mercredi 3 novembre prochain, la commune du Pâquier vendra en mises publiques, dans ses forêts des Joux et de Sauthava, environ 120 numéros de beau bois de sciage et d'équarrissage.  
 Rendez-vous des mises au chalet de la Sebiaz, près les Joux, à 9 heures du matin.  
 Le Pâquier, le 20 octobre 1897.  
 Par ordre:  
 Le Secréariat communal.

**VENTE DE BOIS**  
 La commune de Corbières vendra en mises publiques, **lundi 8 novembre** prochain, rendez-vous au chalet du Pré-aux-Oies, à 10 heures du matin, en la forêt d'Allières, 52 plantes bois de commerce, et le même jour, à 3 heures après midi, au bas du Joramiri, près du chalet de Gratalo, 10 plantes de grande dimension.  
 Corbières, le 24 octobre 1897.  
 Le Secrétaire: V. BLANC.

**FARINES ET SONS**  
 Mais en grains et moulu, blé, orge et avoine comprimée et en grains, tourteaux, graine et farine de lin, bourre d'épeautre.  
 Spécialité de mouline pour bétail, concassage à façon; force motrice électrique.  
 Marchandise de première qualité. — Prix réduits.  
**Jos. CROTTI, Bulle.**

**AVIS**  
 Mon dépôt de **ciment, chaux, briques, tuiles, tuyaux** en grès dur de Belgique de toutes dimensions, pour conduites d'eau, descentes de latrines, etc.; embranchements et courbes pour tuyaux; cuvettes pour W.-C.; plots en ciment, drains, ardoises de toutes dimensions; charbon de foyard première qualité.  
 Toutes ces marchandises seront vendues aux prix les plus réduits.  
 Mon dépôt sera ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir. Il se trouve attenant à l'atelier de ferblanterie, ancien bâtiment de la tannerie.  
**J. VIALE**

**Meunerie agricole**  
**BARBEY-NICOLLIER, Bulle.**  
**Produits alimentaires.**  
**Pâtes** qualités supérieures.  
**Gruaux** d'avoine et d'orge.  
**Semoules** de froment et de maïs.  
**Blés** rouges et noirs pour volaille.  
**Bourre** d'épeautre.

**COURONNES MORTUAIRES**  
 A l'occasion de la Toussaint, on trouve un joli choix de couronnes mortuaires depuis 1 fr. 50 au magasin des  
**Sœurs PROGIN, Bulle.**

**EXCELLENT BEURRE DE TABLE**  
 AU MAGASIN DE  
**L'HOIRIE PEYRAUD-BOSSON, BULLE**  
 Avenue de la Gare.

**CAFÉ** des meilleures provenances **CAFÉ**  
**Café** vert, excellent de goût, depuis 70 cent. la livre.  
**Café** torréfié (grillé), par 1/2 kg., à 70 c., 90 c., fr. 1.—, 1.20, 1.30, 1.40 et 1.50 c.  
**RABAIS PAR QUANTITÉ**  
**Rôtisserie** chaque semaine.  
 AU MAGASIN DE COMESTIBLES  
**Louis TREYVAUD, BULLE**  
 38 Grand'rue.

**L'Albuminurie guérie.**  
 Récemment — en mars 1897 — un homme de Hollande, de 42 ans, souffrant d'une albuminurie qui avait résisté depuis 6 mois à divers traitements et qui avait commencé à causer de l'hydropisie non seulement aux jambes, mais au ventre, aux papières, à la face, le sang devenant faible comme dans l'anémie, me fit consulter.  
 Me rappelant qu'en 1873 j'avais guéri un ouvrier albuminurique à toute extrémité et condamné déjà, rien qu'en prescrivant le lait, un bon régime et puis 5, 6 et 7 pilules hémato-gènes par jour, à chaque repas une — repas légers et multipliés — je conseillai le même traitement.  
 Sous l'influence des pilules et de ce régime, moitié lacté, moitié végétarien et carnivore, le patient reprit jour par jour plus de forces, de teint rosé, de sang et de bien-être. L'eau disparut, l'albumine diminua dans les urines pour disparaître totalement au bout de 35 jours. La cure fut radicale et jusqu'à ce jour s'est maintenue.  
 C'est la preuve que le **sang bien constitué** représente la nature conservatrice, les forces vives de l'économie, et qu'en toute maladie, le bon sang, bien nourri, à globules géométriques et à cellules normales, est le premier élément, le grand facteur de la guérison. J'appelle l'attention de mes collègues sur ce point capital de thérapeutique.  
 Bruxelles, 25 août 1897.  
**Dr J. VINDEVOGEL**

Les pilules hémato-gènes selon recette et avec la signature du praticien spécialiste de Bruxelles, réalisées et signées par A. Bret, pharmacien, se trouvent dans toute pharmacie suisse. La boîte, qui porte le timbre de l'« Union des fabricants », contient 125 pilules et se vend **4 fr. 50.**

Anémie,	Stérilité,	} réclament impérieusement la <b>pilule hémato-gène</b> comme remède dominant, indispensable.
Chlorose,	Phtisie sèche,	
Pâles couleurs,	Dystrophie,	
Albuminurie,	Serofule,	
Hydropisie,	Tuberculose,	
Dénutrition,	Epuisement,	
Faiblesse,	Diabète,	
Impuissance,	etc.	

**Mises publiques.**  
**Jeudi 28 octobre** courant, dès les 2 h. après midi, à la salle du Tribunal, au château de Bulle, il sera vendu aux enchères publiques un revers du capital de 2707 fr. 85, faisant en faveur de la masse en faillite de Jos. Risse, affectant les art. 999, 265, 266, 1448 et 1449 de La Roche.  
 Office des faillites.

**CAFÉ A VENDRE**  
 On offre à vendre un bon café, situé sur un bon passage très fréquenté. Bonne clientèle assurée. Entrée à volonté.  
 S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle.

**Un vacher,**  
 très au courant du service du bétail et connaissant à fond la fabrication du fromage, cherche une place pour de suite. Références à disposition. S'adresser à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle, sous H1602B.

**A louer :**  
 Un petit logement en Sancens. Entrée le 1<sup>er</sup> novembre. S'adresser à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

**Lard maigre de 1<sup>re</sup> qualité,**  
 sans borax, 10 kg., fr. 13.60; filet sans os, 10 kg., fr. 14.10; jambon tendre et maigre, 10 kg., fr. 12.60; lard gras, 10 kg., fr. 10.90; saindoux garanti pur, 10 kg., fr. 11.20.  
**J. Wünger, Beswil (Arg.).**

**TANNERIE-CORROIRIE**  
**F. MORARD**  
**LE-BRY**

Cuir à semelles.  
 Empeignes suisses et étrangères.  
 Veau ciré, basanes.  
 Grand choix de **TIGES** en tous genres.  
 Corderie, fils.  
**CLOUTERIE**  
 Articles pour cordonniers et selliers.  
 Huiles et graisses.  
 Prix les plus réduits.  
 Achat de cuirs, peaux, écorces, suifs, etc.  
 Dépôt à Bulle:  
 Rue de Bouleyres.  
 Ouvert tous les jeudis.

**BISCOMES**  
 blancs et garnis, d'excellente qualité, avec remise de 50 pour cent aux revendeurs. Expédition prompte et soignée.  
 S'adresser à:  
**MM. BESSNER FRÈRES, Fribourg.**

**A VENDRE**  
 Un piano en bon état.  
 S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

**ON DEMANDE**  
 une bonne fille de 20 à 25 ans. Entrée au 1<sup>er</sup> novembre.  
 S'adresser à A. AUBERT, café Glion-Naye sur Montreux.

**On cherche**  
 pour un ménage de deux personnes en Suisse allemande, une  
**jeune fille**  
 de 16 à 20 ans, de bonne volonté, pour le service de la famille. Connaissances de la cuisine pas exigées. Offres sous M3228Lz à Haasenstein & Vogler, Lucerne.

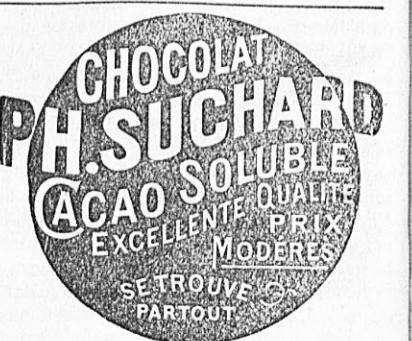
**On demande**  
 une jeune fille active et sérieuse pour servir dans un magasin et aider au ménage.  
 Adresser les offres par écrit à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle, sous H1594B.

**VINS VAUDOIS**  
 en fûts et en bouteilles.  
**Henri Séchaud, propriétaire,**  
 Paudex-Lutry (Vaud).  
 Représentant: M. Joseph Sudan, Bulle.

**Blanchisseuse-repasseuse.**  
 Mme **Bosson Reithsberger**, maison Poffet, à Bulle, se recommande au public pour tout ce qui concerne son état.

**Choucroute de Berne,**  
**MONT-DUR** premier choix,  
 chez **Alfred Cosandey**,  
 au café de la **Fleur-de-Lis**, à Bulle.

A L'IMPRIMERIE DE « LA GRUYÈRE » A BULLE:  
**Factures,**  
**ENVELOPPES COMMERCIALES**  
 avec raison sociale imprimée, 4 fr. 50 le mille.  
**Carnets de laiterie, etc.**  
**CARNETS DE MÉNAGE**  
 à 10 cent.



Bulle.—Emile Lenz imprimeur-éditeur.

SEIZIEME  
 PRIX DE LA  
 Pour la Suisse  
 Etranger, 1 an,  
 payable  
 Prix du num  
 On s'abonne d  
 de  
 Le Grand  
 se réunir en  
 à l'élection d  
 On se souv  
 le renouvelle  
 Pierre, de Cl  
 gouvernement  
 Preux, élu pa  
 pareil honne  
 d'Etat fut ai  
 le mois de m  
 ingénieur, av  
 tra-conservat  
 clergé avaien  
 ce n'était pas  
 vernement le  
 nie!... de l'av  
 on voulait en  
 finen, le fils  
 qui, il y a ci  
 d'Etat, au mi  
 alors que to  
 avaient, un à  
 drapeau fédé  
 pas faire du  
 dant l'intervi  
 Citons ici  
 lustre histori  
 « Un dern  
 dans le Valai  
 gue, Bernard  
 cert avec le  
 FEUIL  
 LA  
 Les habitant  
 surtout, n'ont  
 Morgex, mort  
 de l'influenza.  
 C'était un ho  
 que dor, éclair  
 biles, entouré d  
 d'une chevelure  
 fil blanc ne se r  
 des qui laboura  
 d'une jeunesse  
 étaient décidée  
 s'atténuait et s  
 qu'il se trouva  
 d'un être délica  
 tant, ceux qu'i  
 extrême bonté  
 vouée, mais tou  
 sans limites, pa  
 bli absolu de so  
 citer un par ex  
 fois qu'il faisait  
 atteint du croup  
 pratiquait sans  
 les mucosités q  
 Les débris de  
 stances particu  
 Reproduction int  
 des gens de lettres